

Paris, le 24 octobre 2017

**Note d'information à l'attention des porteurs de parts du
FCPE « COVEA INVESTISSEMENT ES » (code AMF : 990000082269)**

Objet : Fusion-absorption du FCPE « COVEA INVESTISSEMENT ES » (Code AMF : 990000082269) dans le Compartiment « AVENIR ACTIONS MONDE » (part I) du FCPE « AVENIR » (Code AMF : 990000063739)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du **FCPE « COVEA INVESTISSEMENT ES » (Code AMF : 990000082269)**, classé dans la catégorie « Actions internationales » et géré par COVEA FINANCE.

1. Les opérations

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 19 juin 2017, de transférer, en vue d'une fusion, la totalité des avoirs de ce FCPE dans le COMPARTIMENT « AVENIR ACTIONS MONDE » (part I) du FCPE « AVENIR » également de classification « Actions internationales » et géré par NATIXIS ASSET MANAGEMENT ; la tenue de compte-conservation des parts de ces deux fonds est assurée par NATIXIS INTEREPARGNE.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de COVEA FINANCE de se désengager de la gestion d'épargne salariale. Il a donc été proposé au Conseil de Surveillance de faire bénéficier les porteurs de parts du FCPE de l'expertise de NATIXIS ASSET MANAGEMENT en fusionnant le FCPE « COVEA INVESTISSEMENT ES », fonds nourricier de l'OPCVM maître « COVEA ACTIONS INVESTISSEMENT » également géré par COVEA FINANCE, avec un FCPE géré par NATIXIS ASSET MANAGEMENT présentant des caractéristiques similaires : le Compartiment « AVENIR ACTIONS MONDE (part I) » du FCPE « AVENIR ».

L'opération de fusion, agréée par l'Autorité des marchés financiers en date du **31 juillet 2017**, interviendra sans frais, le **13 décembre 2017** sur la base de la valeur liquidative du **12 décembre 2017**.

Cette opération sera sans incidence sur la durée d'indisponibilité de vos parts. Les porteurs de parts dont les avoirs sont disponibles peuvent sortir sans frais¹. Les porteurs de parts dont les avoirs sont indisponibles peuvent arbitrer dans les conditions prévues par leurs plans d'épargne salariale, sans frais pendant 30 jours à compter de la réception de ce courrier.

Les ordres de souscriptions, de rachats et d'arbitrages reçus à compter du 14 décembre 2017 seront exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant la réception de la demande.

2. Les modifications entraînées par les opérations

➤ **Le profil de risque**

Modification du profil de rendement / risque : OUI
Augmentation du profil de rendement / risque : OUI

L'objectif de gestion du Compartiment absorbant est de surperformer l'indicateur de référence composite 50 % Stoxx Europe 600 + 35 % Standard & Poor's 500 + 15 % MSCI AC Asia Pacific, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans.

Le profil de risque et de rendement est augmenté du fait d'une exposition minimale du Compartiment absorbant plus élevée au risque actions que celle du Fonds absorbé.
L'univers géographique est différent.

¹ Le montant des plus-values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis aux prélèvements en vigueur à la date de l'opération.

Exposition de l'actif net du FCPE	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
Actions/Zone géographique	Entre 60 % et 110 % de l'actif net en actions européennes et nord-américaines. Jusqu'à 20% maximum en actions internationales hors Europe et Amérique du Nord	Entre 90 % et 100 % de l'actif net en actions des pays d'Europe, d'Asie et des Etats-Unis dont 15% maximum sur les marchés émergents
Fonds monétaires	N/A	Entre 0 % et 10 % de l'actif net
Obligations et titres de créance	10% maximum	N/A
Risque de change	Jusqu'à 110%	Jusqu'à 80%

Cette opération entraîne par ailleurs une augmentation de l'indicateur de risque et de rendement² : l'indicateur de risque et de rendement du Fonds absorbé est de niveau 5 (sur une échelle comportant 7 niveaux), l'indicateur de risque et de rendement du Compartiment absorbant est de niveau 6.

➤ **Augmentation des frais : NON**

Les frais courants sur l'exercice 2016 s'élevaient à 1,62% pour le Fonds absorbé et 0,99% pour le Compartiment absorbant.

L'augmentation des frais est due à la présence de commissions de mouvement, à la charge du Compartiment absorbant, prélevées sur chaque transaction de 0,50% pour les actions et 0,30% pour les OPC hors OPC gérés par une société du groupe NATIXIS, contrairement au FCPE absorbé.

Cette opération entraîne par ailleurs une baisse des frais de gestion directs maximum pour le porteur de parts :

- ***Baisse des frais de gestion directs (pris en charge par le Fonds/Compartiment) :***
 - Fonds absorbé : les frais de gestion directs à la charge du Fonds sont fixés à 1,00 % TTC maximum l'an de l'actif net ;
 - Compartiment absorbant : les frais de gestion directs à la charge du Compartiment sont fixés à 0,31 % TTC maximum l'an de l'actif net.

Les frais de gestion indirects à la charge du FCPE absorbé et Compartiment absorbant sont identiques à 2,00 TTC maximum de l'actif net.

➤ **Valorisation des Fonds :**

La valeur liquidative du Fonds absorbé est calculée hebdomadairement chaque vendredi sur les cours de clôture de Bourse. Celle du Compartiment absorbant est calculée quotidiennement, également sur les cours de clôture de Bourse.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif de l'ensemble des différences entre le FCPE absorbé « COVEA INVESTISSEMENT ES » et le Compartiment absorbant « AVENIR ACTIONS MONDE » (Part I) du

² L'échelle (le profil) de risque et de rendement est un indicateur présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM ou d'un FIA par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM ou du FIA calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer.

Concernant l'échelle de risque, nous vous précisons que :

- les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM ou du FIA ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

FCPE « AVENIR », ainsi que les modalités de calcul du nombre de parts (N) du Compartiment absorbant dont vous serez devenu porteur.

Nous vous informons que le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Compartiment absorbant « AVENIR ACTIONS MONDE » (Part I) du FCPE « AVENIR » est disponible sur votre espace épargnant : www.interepargne.natixis.com/epargnants. Il est nécessaire et important que vous preniez connaissance de ce document.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'obtenir communication du règlement du FCPE « AVENIR » sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise ou de NATIXIS ASSET MANAGEMENT, 21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris Cedex 13.

- *Si la modification vous convient, vous n'avez aucune démarche à effectuer.*
- *Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais pour vos avoirs disponibles (sous réserve de la fiscalité éventuellement applicable).*
- *Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec **notre Service Relation Clientèle, au 02 31 07 74 00.***

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007
Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS
Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris
Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

ANNEXE n° 1 : TABLEAU COMPARATIF DES DIFFERENCES ENTRE LE FONDS ABSORBE ET COMPARTIMENT ABSORBANT

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
Dénomination	COVEA INVESTISSEMENT ES	AVENIR ACTIONS MONDE (part I)
Code AMF	990000082269	990000063739
Compartimenté/non compartimenté	FCPE non compartimenté	Compartiment du FCPE « AVENIR »
Société de gestion	COVEA FINANCE	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Fonds maître	Covéa Actions Investissement géré par COVEA FINANCE	N/A
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du fonds est identique à celui de l'OPCVM maître Covéa Actions Investissement : <i>« Il s'agit d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice composite suivant : 60% Standard & Poor's 500 + 40% Morgan Stanley Capital International Pan euro calculés en cours de clôture, dividendes nets réinvestis, exprimés en euro ».</i>	L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 50 % Stoxx Europe 600 + 35 % Standard & Poor's 500 + 15 % MSCI AC Asia Pacific, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans. Ces indices sont respectivement représentatifs de la performance des marchés actions européens, américains et asiatiques. Ils sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis.
Stratégie d'investissement	La stratégie d'investissement du fonds est identique à celle de son fonds maître : <i>« L'OPCVM maître est géré selon la thématique « croissance à prix raisonnable ». Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion. L'équipe de gestion s'approprie ces scénarios qui, couplés avec une analyse stratégique du marché l'amènent à déterminer des thèmes ou des secteurs porteurs. Au sein de l'univers des titres éligibles, l'équipe de gestion procède à une analyse des sociétés en fonction de critères portant sur la croissance de l'activité et des profits ; la régularité des profits et la valorisation. ».</i>	La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes : <ul style="list-style-type: none"> - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, - un choix d'actions privilégiant les meilleurs rendements/risque, selon l'estimation du gérant.

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
Composition du FCPE	L'actif du fonds « COVEA INVESTISSEMENT ES » est investi en totalité et en permanence dans l'OPCVM Covéa Actions Investissement, part C et à titre accessoire en liquidités.	Le compartiment est investi : - entre 90 % minimum et 100 % maximum en actions et/ou en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Le compartiment peut également être investi jusqu'à 15 % maximum de son actif en actions des pays émergents, - pour le solde du portefeuille, jusqu'à 10 % en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA monétaires. Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) dans la limite d'engagement de 100 % de l'actif net, à titre de couverture et d'exposition, dans le but de réaliser l'objectif de gestion.
Composition du fonds maître	<i>Le portefeuille de l'OPCVM maître sera exposé à hauteur minimale de 60% en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social en Europe ou Amérique du Nord. Le fonds pourra également investir à hauteur de 20% maximum dans des actions internationales cotées sur les marchés européens ou nord-américains et n'ayant pas leur siège social en Europe ou Amérique du Nord. L'exposition maximale au risque actions sera de 110% de l'actif net. L'exposition maximale au risque de change sera de 110% de l'actif net.</i> <i>Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi à hauteur maximale de 10% dans des obligations et des titres de créances émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des états membres de l'OCDE ou par des émetteurs privés, sur tout type de maturité et de notation minimale "BBB-". L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps actions et de change, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers, autorisés par la réglementation en vigueur, dans la limite de 100% de l'actif net dans un but de couverture aux risques actions et de change.</i>	N/A

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
Principaux risques	<p><i>Risque de perte en capital</i> <i>Risque lié à la gestion discrétionnaire</i> <i>Risque actions</i> <i>Risque de change</i> <i>Risque de contrepartie</i></p> <p><i>Risques accessoires :</i> <i>Risque de taux</i> <i>Risque de crédit</i> <i>Risque lié à l'investissement sur les petites capitalisations</i></p>	<p>Risque de perte en capital Risque actions Risque de change Risque sur les pays émergents Risque de contrepartie</p>
Indicateur synthétique de risque et de rendement	Niveau 5 sur 7	Niveau 6 sur 7
Commission de souscription	2,50% maximum à la charge de l'entreprise ou du porteur selon les conventions par Entreprise	1,00% maximum à la charge de l'entreprise ou du porteur selon les conventions par Entreprise
Frais directs	1,00% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE	<p>0,31 % (TTC) maximum de l'actif net l'an à la charge du compartiment regroupant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) maximum l'an, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.
Commissions de mouvements	N/A	<p>Prélèvement sur chaque transaction à la charge du compartiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : Néant, - OPCVM ou FIA : 0,30% maximum hors opcvn / FIA gérés par NAM ou une société du groupe NATIXIS.
Frais courants	1,62%	0,99%
Périodicité de valorisation	Hebdomadaire le vendredi	Quotidienne

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

ANNEXE 2 : CALCUL DE PARITE DE FUSION

Dès la réalisation de la fusion, nous vous adresserons un relevé récapitulatif de vos avoirs précisant le nombre de parts (N) du Compartiment absorbant « AVENIR ACTIONS MONDE » (part I) du FCPE « AVENIR » dont vous serez devenu porteur, calculé sur la base de la valeur liquidative (VL) du 12 décembre 2017, selon les modalités suivantes :

$$N \text{ « AVENIR ACTIONS MONDE »} = \frac{N \times VL \text{ « COVEA INVESTISSEMENT ES »}}{VL \text{ « AVENIR ACTIONS MONDE »}}$$

A titre d'exemple, si la fusion était réalisée sur la base de la valeur liquidative du 23/06/2017, pour une part du FCPE « COVEA INVESTISSEMENT ES », le calcul serait le suivant :

Valeur Liquidative FCPE absorbé « COVEA INVESTISSEMENT ES » : 64,41 euros
 Valeur Liquidative du Compartiment absorbant « AVENIR ACTIONS MONDE » (part I) du FCPE « AVENIR » : 59,52 euros

$$\frac{1 \times 64,41}{59,52} = 1,0855 \text{ part}$$

Ainsi, si l'opération s'était déroulée sur la base de la valeur liquidative du 23/06/2017, pour une part du FCPE « COVEA INVESTISSEMENT ES », vous auriez reçu 1,0855 part I du Compartiment « AVENIR ACTIONS MONDE » du FCPE « AVENIR ».